



CONSEIL
SÉANCE DU 9 JUIN 2021 - N° 321 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 13 juillet 2021

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Richard ARINERO
X	
	Benoîte DE SAPORTA
	Rachel CERDAN
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Anne-Muriel **ARIGON**
Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

	Alban MANCHERON
X	
X	
	Georges BOUBY
X	
X	
X	
	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS

Teddy **BAYLET**
Guilhem **FOUILHE**

Présent(e)	Représenté(e) par

Collège D : Personnels IATSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Nabil **KOUADRI**
Nicolas **MOUREAU**

X	

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

François **LANOT**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
*(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)*

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Vanessa LLERAS
	Emilien AZEMA
	Marc ROLLAND

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**
Alexandre **PATERNE**
Jean-Pierre **PECOUL**

X	
	Alexandre PATERNE

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée*

Invités permanents présents :

- Directeur·rice·s adjoint·e·s

Adam **ALI** (Ressources Humaines)
Richard **ARINERO** (Licences)
Marc **HERZLICH** (Patrimoine)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)
Isabelle **TOURNIER** (Finances)

- Directeur·trice·s Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Hervé **LOUCHE** - *excusé* - (Mécanique)
Yann **LEREDDE** (TEE)
Arnaud **MARTIN** (BE)
William **PUECH** (Informatique)
Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

- Chefs de service

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Corinne **FERNANDEZ** (Responsable du service Relations Extérieures et Partenariales)
Chloé **GOFFINET** (Formation)

- Chargé·e·s de mission

Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)

- Invité·e·s exceptionnel·le·s :

Valérie **BORRELL** (DU MAREMA)
Tiago **CAMACHO** (Représentant Etudiants Z'élus)
Amal **QOBAA** (Représentant Etudiants Z'élus)
Renaud **SOROT**
Anne-Cécile **VAIN** (Association CARABES)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **mercredi 9 juin 2021**, à 9 heures 05, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 3 juin 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

1 Introduction

a Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,**
- 2- Vote du relevé de conclusions du Conseil n° 320 (mercredi 12 mai 2021),**
- 3- Vote de subventions et conventions,**
- 4- Pédagogie :**
 - a- Vote de DU,**
 - b- Point Parcoursup,**
 - c- Groupe de travail "Organisation des Examens",**
 - d- CUFR Mayotte,**
- 5- Questions diverses.**

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions diverses à poser.

M. MANCHERON s'interroge sur la position de la composante vis-à-vis de la préconisation CNIL concernant l'utilisation des outils informatiques libres.

M. HOFFMANN prend note de la question de **M. MANCHERON** et indique qu'il y répondra en fin de séance.

b Prochain Conseil

M. HOFFMANN signale que la date du prochain Conseil de la Faculté des Sciences est modifiée. Celui-ci se tiendra le mardi 13 juillet prochain à 13h30 - en présentiel si cela est possible - et non le mercredi 7 juillet comme annoncé dans le calendrier des séances.

M. HOFFMANN indique que la nouvelle Charte des Examens de l'UM - qui devrait être validée lors de la CFVU du 17 juin 2021 - sera le point principal de l'ordre de jour de cette séance. Il précise que cette Charte des examens inclura la seconde chance pour les licences, mais elle ne devrait pas avoir d'impact sur les masters. Quant aux Modalités de Contrôle des Connaissances, elles devront nécessairement être en accord avec cette charte. Il informe qu'une fois la Charte des examens validée par l'établissement, la Faculté devra travailler son propre règlement des examens, qui sera, par la suite soumis à l'avis du Conseil en début d'année Universitaire.

M. HOFFMANN constate que l'ordre du jour de cette prochaine séance sera chargé. Aussi, les Départements d'enseignement ne pourront pas présenter leur bilan annuel, comme il était coutume que cela se fasse les années précédentes.

c Distribution alimentaire FdS

M. HOFFMANN annonce que les associations (ABM, BDE Sciences Montpellier et Humanités) ont distribué à ce jour près de 800 paniers aux étudiants de la composante. Il rappelle que le Conseil leur avait alloué une subvention de 2 000 euros lors de la séance du 12 mai dernier, ce qui leur a permis d'offrir 300 paniers lors de la distribution du 27 mai 2021.

M. HOFFMANN ajoute que les organisateurs prévoient une nouvelle distribution à la rentrée. Il remercie les 3 associations ainsi que **Mme GAUCERAND** et **M. LAPE**, porteurs du projet, pour leur implication dans le cadre de cette action.

d Emplois du temps - année universitaire 2021-2022

M. HOFFMANN constate que la collecte des emplois du temps du 1^{er} semestre de l'année universitaire 2021-2022 est bien avancée, même si elle devrait être terminée. Tous les collègues ont pratiquement transmis leurs emplois du temps et le pôle Planning peut travailler sur la saisie de ces derniers sereinement. Il remercie les enseignants qui ont joué le jeu et respecté les délais, ainsi que le pôle planning pour le travail effectué.

e Projets pédagogiques

M. HOFFMANN note qu'en parallèle de la campagne des projets pédagogiques, un Appel à Projet MUSE a été lancé. Ce dernier a permis à la Faculté de réaliser 3 projets :

- RMN, projet porté par le département Chimie,
- CAUDEC, projet porté par le département BE,
- CPMECA, projet porté par le département Mécanique.

M. HOFFMANN précise que le montant total de ces 3 projets s'élève à 219 000 €.

Concernant les projets pédagogiques, **M. HOFFMANN** informe que 3 projets ont été sélectionnés mais une participation de la part des départements concernés est demandée cette année -un fort besoin en investissement liée au bat 5 est en parallèle- :

- DLS-Z, projet porté par le département Physique,
- Cytomètre, projet porté par le département Bio MV,
- Equipement salles informatiques, projet porté par le département Informatique).

f Examens - Session 1 semestres pairs

M. HOFFMANN informe que les examens de la session 1 - semestres pairs se sont bien passés : il n'y a pas eu de problème particulier concernant leur organisation.

M. HOFFMANN ajoute que la rentrée 2021 devrait se dérouler en présentiel et dans des conditions « normales ». Il ajoute qu'il est tout de même prévu un plan B au cas où la situation sanitaire se dégraderait à nouveau.

M. MANCHERON demande « dans quelle mesure a-t-on le droit de changer la durée des examens, sans raison... ? ». Il pense qu'il faudrait que ce soit une décision émanant du Président.

M. ARINERO lui répond que l'ordonnance du 20 mars 2020 permet cette modification. Il invite **M. MANCHERON** à la consulter.

M. HOFFMANN prend note de la question de **M. MANCHERON** et lui indique qu'il y répondra en fin de séance, en même temps qu'il répondra aux questions diverses.

g Conseil n° 321 - Membres du Conseil présents ou représentés

M. HOFFMANN suggère de faire un point sur le nombre de membres votants présents ou représentés.

Mme GAUCERAND indique que **M. ASSAF**, **M. DIETRICH** et **M. LEVITA** lui ont adressé leur procuration, mais sans précision de nom de représentant mandaté.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée quels sont les conseillers qui acceptent de prendre ces procurations.

Après proposition,

- **M. ASSAF** sera représenté par **Mme LLERAS**,
- **M. DIETRICH** sera représenté par **M. AZEMA**,
- **M. LEVITA** sera représenté par **M. ROLLAND**.

Mme GAUCERAND annonce qu'en ce début de séance, il y a 20 de membres votants, présents ou représentés.

M. HOFFMANN l'en remercie et conclue que le quorum est atteint avec 20 membres du Conseil présents et représentés. Il propose de passer au prochain point : le vote du relevé de conclusions de la précédente séance.

2 Vote du relevé de conclusions du Conseil n°320 (mercredi 12 mai 2021)

M. HOFFMANN remercie **Mme GAUCERAND** pour la rédaction et **Mme GOUJON** pour la relecture du relevé de conclusions du Conseil n°320.

M. HOFFMANN indique que les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n° 320 - du 12 mai 2021-.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote.

M. BOUBY demande à ce que le vote se fasse de manière moins rapide que ce qu'il est habituel de procéder, et que toutes les personnes qui se prononcent allument non seulement leur caméra, mais lèvent également la main pour être mieux repérées.

En accord avec cette suggestion, **M. HOFFMANN** propose dans un premier temps aux membres du Conseil d'éteindre leur caméra, et de suivre la procédure de vote proposée.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°320 du 12 mai 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil n°320 du 12 mai 2021.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et suggère de passer au point suivant.

3 Vote de subventions et conventions

a Demande de subvention - Association CARABES

M. HOFMANN signale que l'association CARABES issue de la filière du master B2E - Ecosystème a déposé une demande de subvention d'un montant de 252,91 € pour l'organisation d'un concours photo. Il demande à **Mme VAIN**, représentante de l'association, de bien vouloir présenter CARABES et le projet à l'auditoire.

Mme VAIN prend la parole et salue l'assemblée. Elle présente le concours photo Invertedex :



Présentation de l'association

Comité Associatif de Recherche Appliquée dans la Biodiversité des Ecosystèmes

Association de filière du master B2E – Ecosystème

Créée en 2016 à l'initiative de Pierre Ganault

Objectif principal : Renforcer le lien entre étudiants, grand public, chercheurs et professionnels.





Projets portés par l'association



Ecole du sol : mallette pédagogique sur la thématique des sols à destination des enseignants du primaire et du secondaire



Ecoferme : potager et composteur expérimentaux automatisés installés au collège Simone Veil



Invertédex : application mobile de reconnaissance des invertébrés



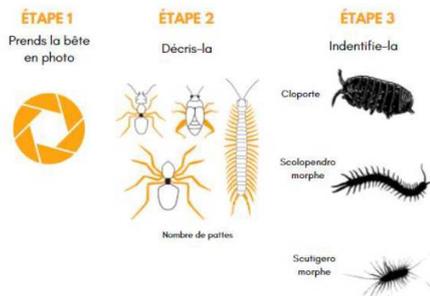
Invertédex



Objectifs de l'application :

1. Aider l'utilisateur à identifier l'organisme observé

Avec une clé adaptée à son niveau naturaliste débutant ou confirmé





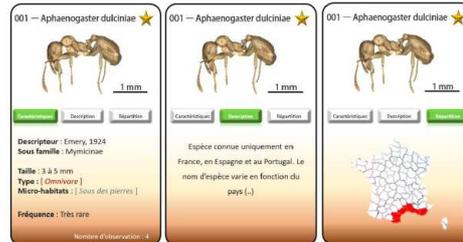
Invertedex



Objectifs de l'application :

2. Faire connaître l'écologie et les mœurs de ces organismes

L'utilisateur débloque des fiches taxons pour chaque organisme identifié



Invertedex



Objectifs de l'application :

3. Promouvoir les Sciences Participatives :

- Collecter des données spontanées (occurrence et répartition) sur ces organismes pour alimenter les bases de données scientifiques existantes
- Créer des modules téléchargeables pour soutenir des projets existants, comme l'Observatoire de la Biodiversité des Sols urbains, développé au CEFE de Montpellier



Concours photo Invertedex 2021

Objectifs :

- Collecter des images de référence pour alimenter l'application ;
- Mettre à l'honneur les invertébrés ;
 - Communication sur les réseaux sociaux
 - Exposition à la BU
- Communiquer sur l'application.



© Gwenael Magne, *Lixus pulverulentus*



Concours photo Invertedex 2021

Catégories :

- N°1 : "Zéro patte"
- N°2 : "Les Minis"
- N°3 : "Trois paires de pattes", avec en sous-catégories :
 - N°3.1 : "Papillons & libellules"
 - N°3.2 : "Autres insectes volants"
 - N°3.3 : "Coléoptères & scarabées"
 - N°3.4 : "Autres insectes rampants"
- N°4 : "Quatre paires de pattes"
- N°5 : "Les plus de quatre paires de pattes"



Budget prévisionnel initial

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
Lots	408,51 €	Subventions	552,51 €
Prix N°1 : 8 Livres ou guides naturalistes	252,91 €	Faculté des sciences	252,91 €
Prix N°2.1 : Loupes d'observation naturaliste (LPO)	80,00 €	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes	299,60 €
Prix N°2.2 : Mini guides naturalistes La Salamandre	16,00 €	Mécénat sponsoring	16,00 €
Prix du Public / Prix bonus : 4 Places à Micropolis la Cité des Insectes	59,60 €	La Salamandre	16,00 €
Frais logistiques	160,00 €		
Frais postaux	135,00 €		
Impressions	25,00 €		
Total général *	568,51 €	Total général *	568,51 €

* Bénévolat non pris en compte



Budget prévisionnel actualisé

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
Lots	301 €	Autofinancement	160 €
Prix N°1 : 8 Guide les petites bêtes (La salamandre)	136 €	Fonds propres	160 €
Prix N°2 : Loupes d'observation naturaliste (LPO)	80,00 €	Subventions	216 €
Prix N°3 : Mini guides naturalistes (La Salamandre)	46,00 €	Faculté des sciences	216 €
Prix du Public / Prix bonus : abonnement d'un an à la salamandre	39,00 €	Mécénat sponsoring	85,00 €
Frais logistiques	160,00 €	La Salamandre	85,00 €
Frais postaux	135,00 €		
Impressions	25,00 €		
Total général *	461 €	Total général *	461 €

* Bénévolat non pris en compte



M. HOFFMANN remercie **Mme VAIN** pour sa présentation et ouvre le débat.

M. MANCHERON demande si l'association est accompagnée, notamment concernant la propriété intellectuelle. Il rappelle que les droits de propriété intellectuelle confèrent au créateur un droit exclusif sur l'utilisation de sa création pendant une certaine période.

Mme VAIN indique que l'association est composée d'étudiants inscrits en master B2E - Ecosystème. Elle travaille avec un développeur et elle s'est rapprochée des concepteurs de plant.net qui est une application connue, permettant d'identifier les plantes en les photographiant avec un smartphone. Le principe est identique sauf qu'Invertedex permettra d'identifier des insectes. Elle précise qu'il n'existe pas d'autres experts professionnels mais que le projet est bien ficelé.

M. HOFFMANN précise que si **Mme VAIN** souhaite bénéficier d'un accompagnement, elle peut, bien entendu, se rapprocher de la Direction de la Faculté des Sciences.

Mme VAIN l'en remercie et ajoute que ce projet lui tient à cœur. A ce titre, elle a contacté les concepteurs de Plant.net pour disposer de leur retour d'expérience. Elle pense être bien accompagnée mais elle n'hésitera pas à faire appel à la composante si besoin.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association Carabes d'un montant de 252,91 euros.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention de l'association Carabes d'un montant de 252,91 euros.

h Conventions

Convention de mise à disposition de locaux

- Avec Biocampus :

M. HOFFMANN informe que cette convention entre la Faculté et Biocampus consiste à la mise à disposition de salles de TD du bâtiment 16, les 2, 3 et 9 juin 2021 pour la formation « CHIR expérimentale RAM » pour un montant de 1 044€ TTC.

M. FILHOL s'interroge : « qu'est-ce que Biocampus ? ».

M. HOFFMANN est surpris par la question de **M. FILHOL** et lui répond qu'il s'agit d'une unité d'appui à la recherche du CNRS - INSERM - UM.

M. BOUBY note que la présentation est très succincte. Il aurait apprécié plus d'informations sur cette convention et celles à venir. Il ajoute que s'il n'y a pas de manipulation dans les salles de TP - ce qui requiert la présence d'un technicien - cette convention ne le dérange pas.

M. HOFFMANN rappelle que les documents sont disponibles sur le Moodle du Conseil. Il ajoute qu'il s'agit d'une reconduction annuelle. Il demande à **Mme FERNANDEZ**, en charge de ce dossier, si elle a des précisions à apporter.

Mme FERNANDEZ confirme que cette convention est une reconduction. Elle n'a rien d'autre à ajouter.

M. LEREDDE est « hyper favorable » à cette convention. Par contre, il regrette que la mise à disposition se fasse uniquement sur le campus Triolet, et pas également dans les salles de TP du centre-ville.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la mise à disposition de locaux entre Biocampus et l'Université de Montpellier.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

- avec la Société Française de Virologie :

M. HOFFMANN demande à l'auditoire de bien vouloir l'excuser pour le retard de cette convention qui ne lui a été soumise que dernièrement par le service compétent, alors que la date est passée. Il explique que les « journées francophones de virologie » se sont tenues les 26 et 27 avril derniers dans les salles de TD du bâtiment 25. Le montant de cette mise à disposition de locaux s'élève à 720€

Mme FERNANDEZ précise que cette convention a été compliquée à mettre en place du fait de la situation sanitaire et des différents confinements.

M. BOUBY et **M. MACHERON** informent qu'ils s'abstiendront car ils ne souhaitent pas se prononcer sur une convention portant sur un événement qui a déjà eu lieu.

Mme GAUCERAND informe qu'il y a désormais 21 membres du Conseil présents et représentés.

M. HOFFMANN prend note et propose de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la mise à disposition de locaux entre la société Française de Virologie et l'Université de Montpellier.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 5

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

Convention de partenariat pédagogique avec l'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie de Montpellier (IFMK)

M. HOFFMANN informe qu'il s'agit d'une mise à jour de la convention actuelle entre l'IFMK et l'Université de Montpellier. Il ajoute que ce dossier est suivi par **M. ARINERO**.

M. HOFFMANN note que la modification concerne la réforme de la santé qui permet aux étudiants de L1 de la Faculté des Sciences de s'inscrire à l'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie de Montpellier qui ne présente pas les mêmes exigences que celles de la LASS.

M. ARINERO ajoute qu'une vingtaine d'étudiants est concernée : 13 sur la LASS Monod et 8 sur la LASS Curie. Il précise que 6 places sont prévues pour des étudiants issus de Monod et 3 pour ceux issus de Curie. Par rapport à cette convention cadre, et en accord avec le Directeur de l'IFMK, le nombre de places a été revu tout en conservant un ratio favorable pour les étudiants. Il explique qu'avec cette nouvelle convention, la formation sera décorrélée de la LASS. Il s'agira d'une entrée spécifique sur Parcoursup. Il précise que cette nouvelle convention fait apparaître la 2de chance et qu'elle a été adaptée à la nouvelle accréditation du LMD5.

Pour **M. BOUBY**, la réforme santé est compliquée. Elle ne fait qu'engorger les formations de la Faculté. Il ajoute que cette réforme ne tient pas la route, « c'est une catastrophe ». Il souligne qu'il est difficile de s'y retrouver dans Parcoursup même pour les personnes qui disposent des informations nécessaires.

M. HOFFMANN confirme les propos de **M. BOUBY** concernant la complexité de la réforme de la Santé.

M. HOFFMANN rappelle à **M. BOUBY** qu'il s'agit d'une convention avec l'Ecole de Kiné. Le nombre d'étudiants concernés est très faible, ce qui facilite beaucoup de choses.

M. BOUBY se demande si l'IFMK est une école privée.

M. ARINERO lui répond que toutes les Ecole de Kiné en France sont privées.

M. BOUBY regrette que de telles responsabilités soient déléguées aux Universités. Il note que l'Université ne devrait pas former des étudiants pour les diriger ensuite vers des établissements privés, « cela sort de nos missions ! ». Il ajoute que ce n'est pas la faute de la Faculté des Sciences mais que « c'est du grand n'importe quoi ! ».

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogique entre l'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie de Montpellier (IFMK) et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences -.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 3

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

Convention de partenariat internationale MAREMA

M. HOFFMANN annonce que le prochain point portera sur le DU Marema. Il précise que ce n'est pas parce que le Conseil validera cette convention que le DU le sera également. Toutefois, il ajoute que cette convention va permettre au DU d'ouvrir et de mettre en place un partenariat entre l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (en Côte d'Ivoire) et l'Université de Montpellier, représentée par la Faculté des Sciences.

M. BOUBY est embêté. De façon générale il est favorable aux conventions entre universités et notamment à l'international, mais si cette convention est en lien avec un DU, cela le gêne. De ce fait, il annonce qu'il votera pour cette convention mais contre l'ouverture du DU Marema.

M. HOFFMANN précise que cette convention a une durée de validité de 5 ans, alors que les DU sont soumis au vote du Conseil de la Faculté et de la CFVU annuellement.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat internationale entre l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences -.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 21
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour le vote de l'ensemble de ces conventions et propose de passer au point suivant.

4 Pédagogie

a Vote de Diplômes Universitaires

M. HOFFMANN informe que 4 Diplômes d'Etablissement vont être présentés à l'assemblée. Il ajoute que les documents relatifs à ces 4 DE sont à la disposition de l'auditoire sur le Moodle du Conseil.

Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud. Montpellier UNESCO International Water Center – MAREMA Côte d'Ivoire

M. HOFFMANN note que ce DU devait être présenté par **Mme BORRELL** - Responsable du DU – mais elle a dû quitter la séance. Il demande à **M. MARTIN**, Directeur du département d'enseignement Biologie Ecologie et intervenant dans cette formation, de bien vouloir la remplacer dans la présentation de ce diplôme.

M. MARTIN confirme qu'il enseigne au sein de cette formation dont les responsables sont **Mme BORRELL** et **M. LESAGE**. Il précise que ce DU s'inscrit dans le cadre des formations courtes réalisées à l'international, et plus précisément dans les pays du sud dans les universités de Côte d'Ivoire INP HB, Université Nangui Abrogoua et Université de Man. Il ajoute que cette formation se réalisera principalement à distance, via l'outil Zoom. Il ajoute que l'objectif est de former des professionnels mais également des étudiants. Il

indique que cette formation est pluridisciplinaire concernant un certain nombre d'UE, dont la majorité sont liées au traitement des eaux, problématique extrêmement sensible dans les pays du Sud.

Concernant les frais d'inscription, **M. MARTIN** annonce qu'ils s'élèvent à 1 500 € pour la formation continue, 150 € pour la formation initiale et 25 € pour les étudiants boursiers ou qui ceux bénéficient d'une autorisation dérogatoire. L'enseignement sera dispensé en français et la formation pourra accueillir jusqu'à 40 étudiants. Elle se déroulera au fur et à mesure de la demande : il est prévu 55 heures de cours en présentiel sur 3 mois.

M. HOFFMANN ouvre le débat et donne la parole dans un 1^{er} temps à **M. LEREDDE**, Directeur du département d'enseignement TEE, puis à **M. BOUBY**.

M. LEREDDE alerte l'auditoire sur la vente des formations de la Faculté. Il rappelle que les Diplômes Universitaires n'ont pas vocation à remplacer les formations initiales qui délivrent des diplômes nationaux, de service public. C'est pourtant ce qu'il se passe avec certains DU, ce que **M. LEREDDE** trouve dommageable car cela donne l'impression que ces formations ont pour but de rapporter de l'argent.

M. LEREDDE peut comprendre la mise en place d'un DU en formation continue car les professionnels peuvent effectivement avoir besoin de formations complémentaires et cela fait partie des compétences de l'université. Mais il appelle le Conseil à dire Stop aux DU en formation initiale : « nous sommes en train de nous tirer des balles dans le pied ! ». Il se doute bien que la création de nouveaux DU va augmenter car la formation initiale ne rapporte pas d'argent. Il note cependant que pour Marema, la formation continue se justifie pleinement.

M. HOFFMANN explique que dans les documents des DU fournis par la CFVU, il n'est prévu que 3 cases à cocher : formation initiale, formation continue et autre. La case « autre » doit être justifiée. Il est difficile de justifier le fait que cette formation s'adresse à des industriels. D'autant plus qu'il n'existe pas d'autres profils de formation que formation initiale et formation continue. Il est donc « coché par défaut » la case formation initiale, car ce n'est pas de la formation continue. Il reconnaît que cette partie du document est incohérente. Pour **M. HOFFMANN** un DU ne doit pas être au détriment de la formation initiale ! A ce jour, aucun DU, validé par la Faculté, ne s'appuie sur la formation initiale.

M. LEREDDE rappelle que dans le même domaine il existe une L3 GPTP, une licence professionnelle à l'IUT. Il insiste, l'UM ne doit pas se faire concurrence.

M. HOFFMANN ajoute que Marema est un DU délocalisé qui sera dispensé en Côte d'Ivoire. Il rappelle que le Conseil vient de voter la convention relative à cette formation entre l'Université de Montpellier et l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

M. MARTIN fait remarquer qu'une licence se fait en 3 ans et que ce DU ne comprend que 55 heures d'enseignement : ce n'est pas le format d'une formation longue et diplômante. Il confirme les propos de **M. HOFFMANN** et ajoute que les responsables ont strictement suivi les consignes du document UM qui leur a été transmis. Les étudiants issus des pays du Sud ne seront pas en formation initiale car Marema n'a pas la prétention de doubler la formation initiale existante.

Pour **M. BOUBY**, ce DU est de la formation initiale. Il ajoute que 150 € pour un étudiant africain ne représente pas la même somme que 150 € pour un étudiant français. Pour lui, c'est un moyen « de se faire de l'argent » et « c'est faire payer cher les compétences de l'Université de Montpellier qui sont transmises à distance. ». Il fait référence à la convention relative à cette formation qui vient d'être votée par le Conseil. Il n'est pas contre le partage de compétences entre 2 universités mais toutefois, il annonce qu'il votera contre ce DU.

M. MARTIN s'est associé à cette formation car il a résidé plus de 4 années en Afrique et a pu voir près de 15 pays africains à l'occasion de différentes missions. Cela lui permet de bien connaître la situation de l'enseignement supérieur et les tarifs appliqués. Ceux de cette formation sont tout à fait accessibles pour les étudiants africains notamment avec le montant de 25 € destiné aux boursiers. Il ne comprend pas la remarque « se faire de l'argent » qui a été exprimée car aucun bénéfice financier n'est retiré de ce diplôme et de son enseignement.

M. BOUBY fait référence au coup des formations proposées par le privé dans les pays du sud. Pour lui, cette somme de 150 euros est énorme pour cette population. Pour **M. BOUBY** il faut être honnête : le DU sert à rapporter de l'argent à la Faculté des Sciences ; c'est ce que pousse à faire l'Université de Montpellier et le Ministère depuis ces dernières années pour disposer de fonds propres afin de pallier le manque de financement au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il se rappelle qu'avant la création de l'UM, il n'y avait aucun DU proposé à la Faculté des Sciences.

M. ROLLAND précise que l'Université de Montpellier n'est pas la seule à orienter vers la création de DU, la Direction de la Faculté des Sciences et celle des départements d'enseignement le font aussi.

M. BOUBY précise ses propos « c'est descendant » : c'est une demande qui émane du Ministère vers l'Université de Montpellier, puis ensuite de l'Université de Montpellier vers la Direction de la Faculté des Sciences.

M. ROLLAND se rappelle avoir entendu **M. FILHOL**, ancien Directeur du département Chimie, dire « créez des DU, ça rapportera de l'argent au département. ».

M. HOFFMANN invite **M. BOUBY** et **M. ROLLAND** à consulter les bilans financiers des départements. Ils pourront constater que les DU rapportent peu. Il rappelle que le point à l'ordre du jour est le vote du DU Maréma et non la pertinence – ou pas - de la création des Diplômes Universitaires à la Faculté des Sciences. Il constate que le Diplôme Universitaire Maréma s'adresse à des pays qui sont dans le besoin de se développer dans certains secteurs. Il reconnaît qu'il faudrait mieux ouvrir une formation initiale, mais à ce jour les moyens de le faire n'existent pas, et il le regrette, mais des enseignants ont des compétences et ils les mettent à disposition à hauteur de 55 heures. **M. HOFFMANN** note que même si ce DU ne rapporte quasiment rien à la composante, cela lui permet malgré tout d'offrir une vitrine visible de la Faculté dans ces pays. Avec ce DU, **M. HOFFMANN** considère surtout apporter un soutien à un pays qui présente des besoins, avec certes une somme de 150 € ou de 25 €, et une aide au rayonnement de la Faculté des Sciences.

Des échanges vifs et virulents éclatent entre des conseillers concernant la spécificité de ce DU. **M. HOFFMANN** demande à l'assemblée de bien vouloir se calmer, et pour ce faire, prend la décision de couper les micros des intervenants quelques instants. Il dénonce ces comportements et regrette les propos « très désagréables » qui viennent de se tenir. Il souhaite cependant reprendre l'ordre du jour de la séance. Il ré ouvre les micros et demande à l'auditoire de se calmer et de s'exprimer correctement.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Diplômes d'Établissement « Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud. Montpellier UNESCO International Water Center - MAREMA Côte d'Ivoire ».

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 17

Contre : 2

Abstention : 2

Experimental Green Chemistry / Techniques Expérimentales en Chimie Verte

M. HOFFMANN rappelle que les documents relatifs à cette formation sont disponibles sur Moodle. Il demande à **M. WINUM**, Directeur du département Chimie, de présenter ce DU.

M. FILHOL indique que **M. WINUM** n'est pas connecté et il propose de présenter cette formation à sa place.

M. FILHOL explique que ce Diplôme Universitaire s'adresse principalement à la formation continue. Il se déroule sur une semaine et il a pour but de compléter la formation initiale du département, mais aussi de permettre une remise à niveau des professionnels. Les tarifs sont raisonnables.

M. FILHOL souhaite revenir sur les attaques exprimées à son égard par **M. ROLLAND**. Celui-ci précise que ce n'était pas une attaque mais la constatation d'un choix politique.

M. FILHOL explique que ce DU n'a pas ouvert ces 2 dernières années : cette formation devait avoir lieu entre mai et juin mais la situation sanitaire ne l'a pas permis. Il apprécierait qu'un cahier total des formations soit édité par l'Université, il permettrait de renforcer la lisibilité de l'ensemble des DU proposés par la Faculté mais aussi par l'Université de Montpellier.

M. BOUBY précise qu'il votera contre ce DU et contre tous les autres. Comme il l'exprime à chaque présentation de cette formation, la Chimie verte n'existe pas. Les méthodes sont moins polluantes et l'impact est moindre mais « la chimie reste de la chimie, elle n'est jamais verte ». Il pense que ce terme est uniquement utilisé à des fins de communication.

M. FILHOL confirme le dernier propos de **M. BOUBY** et il ajoute que ce terme est également utilisé par les industriels. Il pense qu'il est tout de même mieux d'utiliser cette méthode qui diminue les impacts nocifs sur l'homme et l'environnement.

M. ROLLAND informe que la chimie propre existe dans les pays qui ont décidé de délocaliser la chimie qu'ils n'arrivent pas à faire propre vers d'autres pays disposant des compétences nécessaires. Il regrette qu'il n'y ait pas suffisamment d'appels à montrer l'intérêt que ce DU peut représenter pour les personnes qui seraient aptes à le suivre. Il est d'accord avec **M. BOUBY** pour dire qu'il s'agit d'une grande opération de communication pour le département Chimie qui souhaite prouver que des personnes sont capables de faire de la Chimie verte, mais malheureusement ce DU n'ouvre pas.

M. FILHOL rappelle que ce sont les conditions sanitaires qui n'ont pas permis l'ouverture de cette formation.

M. HOFFMANN constate que ce DU répond à un besoin qui, pour le moment, n'est pas connu des industriels. En l'absence de nouvelles remarques, il propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Diplômes d'Etablissement « Experimental Green Chemistry / Techniques Expérimentales en Chimie Verte »

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement sus cité.

Restauration écologique des petits fonds marins côtiers

M. HOFFMANN rappelle que les documents relatifs à cette formation sont disponibles sur Moodle. Il ajoute que la responsable de ce DU est **Mme DETER**.

M. HOFFMANN note que ce DU est porté par le département Biologie Ecologie. Il demande à **M. MARTIN**, Directeur de ce département, de bien vouloir présenter ce diplôme.

M. MARTIN informe que ce diplôme d'université fait suite à une demande directe émanant de l'agence de l'eau, du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et d'entreprises partenaires aux formations de Licence Master du département. Il traite de sciences du vivant et en particulier de la restauration écologique des petits fonds côtiers. L'objectif de la formation est de dispenser une connaissance aussi bien pratique que théorique aux acteurs du littoral afin qu'ils puissent les utiliser dans le cadre de leur profession.

M. MARTIN explique que le public visé est celui des agents des organismes qui ont contacté les responsables de cette formation, mais aussi celui des étudiants de niveau master. La capacité d'accueil maximale est de 20 étudiants.

M. MARTIN rassure l'auditoire, il n'y a pas de risques financiers, puisque l'Agence de l'Eau apportera la subvention nécessaire à l'équilibre budgétaire. Il précise qu'il n'est pas impossible que l'an prochain ce DU devienne un Diplôme Inter Universitaire : il serait porté à la fois par l'Université de Montpellier et par l'Université de Perpignan.

M. HOFFMANN remercie **M. MARTIN** pour cette synthèse. Il ouvre le débat.

M. LEREDDE se demande s'il existe un problème avec le département TEE car ce DU marche sur les plates-bandes de formations existantes. Il rappelle qu'il existe un master Eau parcours eaux littoral, Gestions des littoraux et des mers depuis des années en cotutelle avec MOMA et l'Université Paul Valéry, qui couvre exactement les mêmes créneaux que ce Diplôme Universitaire « Restauration écologique des petits fonds marins côtiers ». Il est embêté de découvrir de tels projets en Conseil d'UFR alors que le département TEE attend de disposer de nouveaux contacts. Il constate que depuis son arrivée à Montpellier, en 2003, le littoral n'a jamais pu se fédérer sur l'Université de Montpellier : « chacun travail de son côté ». Il regrette que le Département TEE n'ait pas été consulté pour la création de Marema et Restauration écologique des petits fonds marins côtiers. Il a l'impression que les enseignants du département sont pris pour des imbéciles.

M. LEREDDE ajoute que **Mme DETER** est très compétente dans son domaine mais, en tant qu'océanographe-physicien, il pense avoir des compétences identiques, tout comme ses collègues qui interviennent dans le master Eaux littoral. Comme pour les enseignants de la licence GPTP et ceux du master Eau Littoral, il aurait apprécié être informé de l'ouverture de ces 2 DU. Tout cela laisse penser à **M. LEREDDE**, qu'en agissant de cette façon, les rapports entre les Départements BE et TEE ne peuvent que se dégrader.

M. HOFFMANN entend les propos de **M. LEREDDE**. Les DU se développant sur la Faculté des Sciences, il va falloir établir un cadrage précis : qui y travaille, comment ils sont proposés, quelles sont les compétences utilisées, etc.

M. MARTIN rassure **M. LEREDDE**, « personne n'est pris pour un imbécile ». Il reconnaît que la gestion de l'environnement est une formation qui existe aussi à l'Université Paul Valéry, avec qui il a engagé un dialogue sur les finalités de ces formations lors d'un passage au centre de formation des apprentis. Il constate que **M. LEREDDE** déplore des choses qui ne sont pas organisées sur la Faculté : sur la formation initiale, le rapprochement entre gestion des littoraux et des mers et ce DU, mais celui-ci est très centré sur des problématiques de restauration écologique de biologie. C'est un DU 100% biologie : il s'agit de gérer la biodiversité.

M. MARTIN ne se sent pas dans une situation de concurrence car le DU refuse énormément de monde. Concernant la mention « Gestion de l'environnement », le département BE reçoit 750 demandes pour l'entrée en M1 et il se voit obligé de refuser du monde. Il pense qu'il faut plutôt se féliciter de la multiplication des projets qui permettent de répondre à la demande dans ce domaine.

M. LEREDDE précise que TEE n'est pas sans reste non plus car le département reçoit 250 pour 8 places dans son parcours. Mais le problème n'est pas là, il est sur les emplois insuffisants. Il ajoute que la niche de la gestion des littoraux et des mers est occupée par TEE depuis un certain nombre d'années, et le département peut la partager sans souci, en bonne entente.

M. HOFFMANN constate avec humour que le dialogue se crée entre les 2 départements.

M. MANCHERON est gêné d'entendre que des étudiants sont refusés dans des formations - il imagine que cela est dû aux capacités d'accueil -. Il suppose que ces étudiants sont refusés car la Faculté n'a ni les bras, ni les locaux ni les moyens mais qu'il est possible de les accueillir avec une solution alternative qui est un DU. Tout cela lui paraît antinomique.

M. MARTIN rassure **M. MANCHERON**, il n'y a pas de compétition. Les 2 formations n'ont rien à voir : les masters se font en 2 ans avec 120 crédits et le DU est une formation super pointue dont l'objectif répond à la question « comment restaurer des récifs en faveur des écosystèmes des petits fonds marins ? ». Cela n'existe pas dans les formations proposées par la Faculté. Il insiste, il n'y a aucune concurrence.

A la question « pourquoi se lancer dans ce DU si la Faculté n'a pas assez de bras ? », **M. MARTIN** explique qu'il s'agit d'une réponse à des demandes de professionnels et concerne une formation de 33 heures, ce qui n'a rien à voir avec le volume horaire d'un master. Il rappelle que cette formation sera ouverte à des professionnels qui sont en poste et à quelques étudiants qui désirent une ouverture sur un sujet pointu. Il ajoute qu'il n'y a pas d'aspect d'insertion professionnelle dans un DU qui est une spécialisation, une formation complémentaire.

M. ALI revient sur les propos de **M. MARTIN**. Les 2 DU Marema et Restauration écologique des petits fonds marins côtiers sont complémentaires à ce qui est proposé par le département Terre Eau Environnement. Il note qu'il n'y a pas de concurrence entre les 2 départements même s'il est possible de constater un manque de communication entre eux. Il rappelle que **Mme BORRELL**, qui est au centre de ces 2 formations, a quitté le département TEE. Il faut voir les choses positivement et avancer sans crier au scandale. Il ajoute que le dialogue est possible et doit se faire.

M. HOFFMANN rassure l'assemblée, effectivement il ne faut pas crier au scandale, mais régler la situation et favoriser le dialogue.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Diplômes d'Etablissement « **Restauration écologique des petits fonds marins côtiers** »

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement sus cité.

Utiliser un microcontrôleur 16-32 bits dans vos applications

M. HOFFMANN indique qu'il porte ce Diplôme Universitaire avec **M. GALLIEN**. Il explique que, comme sur les précédents DU, il est noté dans la maquette qu'il s'agit d'une formation initiale mais ouverte à destination de techniciens, de personnes issue du monde industriel ou d'étudiants qui souhaitent se spécialiser dans l'utilisation d'un microcontrôleur 13-32 bits.

M. HOFFMANN annonce que cette formation se déroule sur 4 jours et représente 36 heures.

M. BOUBY constate une erreur dans la maquette : il est noté un effectif maximum de 20 étudiants en formation continue, alors qu'il s'agit de la formation initiale.

M. HOFFMANN remercie **M. BOUBY** pour sa remarque. Il corrigera cette erreur.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Diplômes d'Etablissement « Utiliser un microcontrôleur 16-32 bits dans vos applications »

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement sus cité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble des votes favorables des 4 DU présentés. Il ajoute que ces derniers seront soumis à l'approbation de la CFVU du 17 juin prochain.

Au vu de l'heure tardive, et afin de conserver le quorum, **M. HOFFMANN** suggère de modifier l'ordre du jour et de passer au dernier point à voter, relatif au CUFR de Mayotte.

b CUFR Mayotte

M. HOFFMANN rappelle que le Centre Universitaire de Mayotte travaille en partenariat avec la Faculté des Sciences de Montpellier depuis quelques années. Des enseignants s'y rendent régulièrement. Au titre de la nouvelle accréditation, le Conseil d'UFR doit valider les maquettes des licences concernées : Mathématiques et Sciences de la Vie.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ARINERO** en charge du suivi de ce dossier.

M. ARINERO indique que le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte a été créé en 2011. Il s'agit d'un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui compte près de 1800 étudiants. Il explique que du fait de son statut, le CUFR ne bénéficie pas d'une autonomie pédagogique et les formations doivent donc être portées par une université. La Faculté des Sciences est donc partenaire du CUFR. Une convention a été établie et elle doit valider les maquettes des formations correspondant aux licences de mathématiques et Sciences de la Vie qui y sont proposées. **M. ARINERO** ajoute que les maquettes seront ensuite soumises à la CFVU.

M. BOUBY informe soutenir le partenariat entre le CUFR de Mayotte et la Faculté des Sciences de Montpellier. Il ajoute que ce vote engage la Faculté et l'Université de Montpellier à mettre des moyens dans ces formations. Il se demande si la Faculté intervient dans les enseignements, il regrette qu'il n'y ait pas de bilan de l'année qui vient de s'écouler.

M. ARINERO précise que le vote porte uniquement sur les maquettes et non sur la convention qui devrait être renouvelée bientôt car elle expire le 31 août prochain.

M. BOUBY aurait souhaité connaître les moyens qui sont mis en œuvre pour ces formations, avant de se positionner sur les maquettes.

M. HOFFMANN précise ne pas avoir les chiffres en tête mais il indique qu'une réversion est effectuée par le CUFR vers la FdS pour les enseignements réalisés par des personnels de la composante, comme le spécifie la convention. Il donne la parole à **Mme De Saporta**.

Mme DE SAPORTA signale que la maquette présentée correspond à la maquette du LMD4. Le CUFR a souhaité la conserver un an de plus avant de s'adapter à la maquette du LMD5 de la Faculté.

M. ARINERO ajoute qu'il s'agit de la même chose pour les Sciences de la Vie. Il rappelle que c'est la Faculté qui délivre les diplômes, c'est pour cela, que les maquettes sont soumises au vote du Conseil d'UFR.

M. MANCHERON rassure **M. BOUBY**, le Conseil a déjà validé des maquettes de formation qui n'ont jamais vu le jour faute de financement.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des connaissances des licences « Mathématiques Générales » et « Sciences de la Vie » du CUFR de Mayotte.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux Modalités de Contrôle des connaissances des licences « Mathématiques Générales » et « Sciences de la Vie ».

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

i **Point Parcoursup**

M. HOFFMANN explique que comme chaque année à cette période, il demande à M. ARINERO, Directeur adjoint en charge des Licences, de faire le bilan sur Parcoursup.

M. ARINERO indique que ces chiffres dates du 9 juin 2021, et diffuse à l'auditoire son point sur Parcoursup :

Point PARCOURSUP 9 juin 2021



Les délais à respecter pour répondre aux propositions d'admission

Propositions reçues le 27 mai

>> J'ai 5 jours pour répondre (J+4)



Propositions reçues le 28 mai

>> J'ai 4 jours pour répondre (J+3)



Propositions reçues entre le 29 mai et le 14 juillet

>> J'ai 3 jours pour répondre (J+2)

Dernières propositions envoyées le 14 juillet



Lorsque vous avez une proposition d'admission :

- vous recevez un mail, un SMS et une notification sur l'appli Parcoursup
- le délai de réponse est indiqué en face de chaque vœu dans votre dossier

LES DÉLAIS
EN PHASE
COMPLÉMENTAIRE

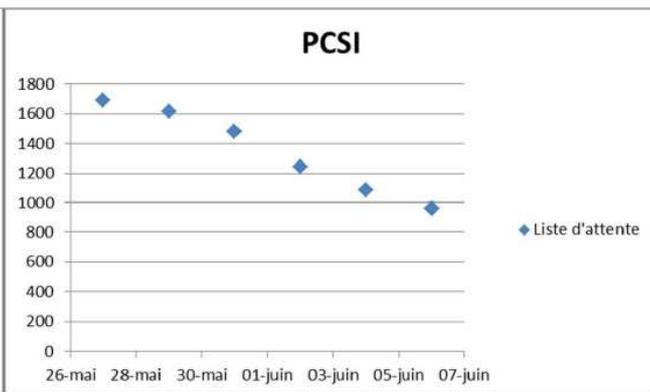
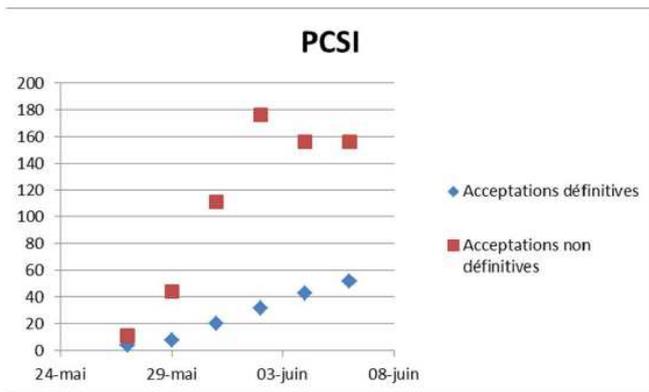
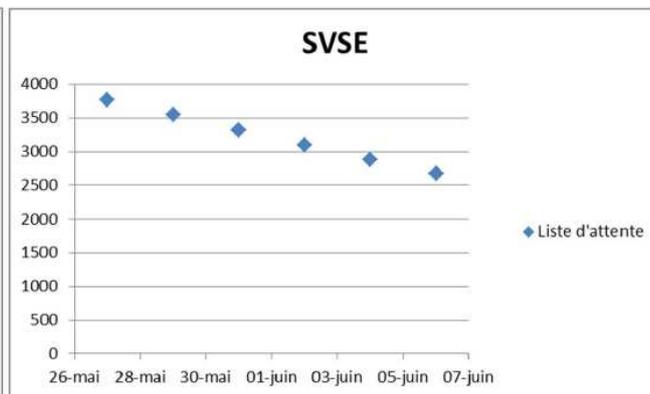
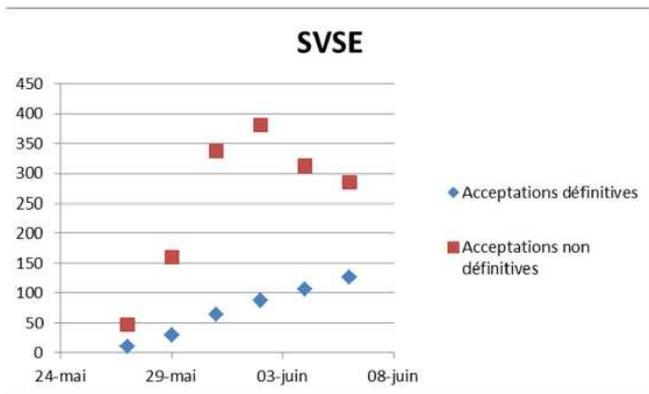
Pour toute proposition reçue avant le 26 août :

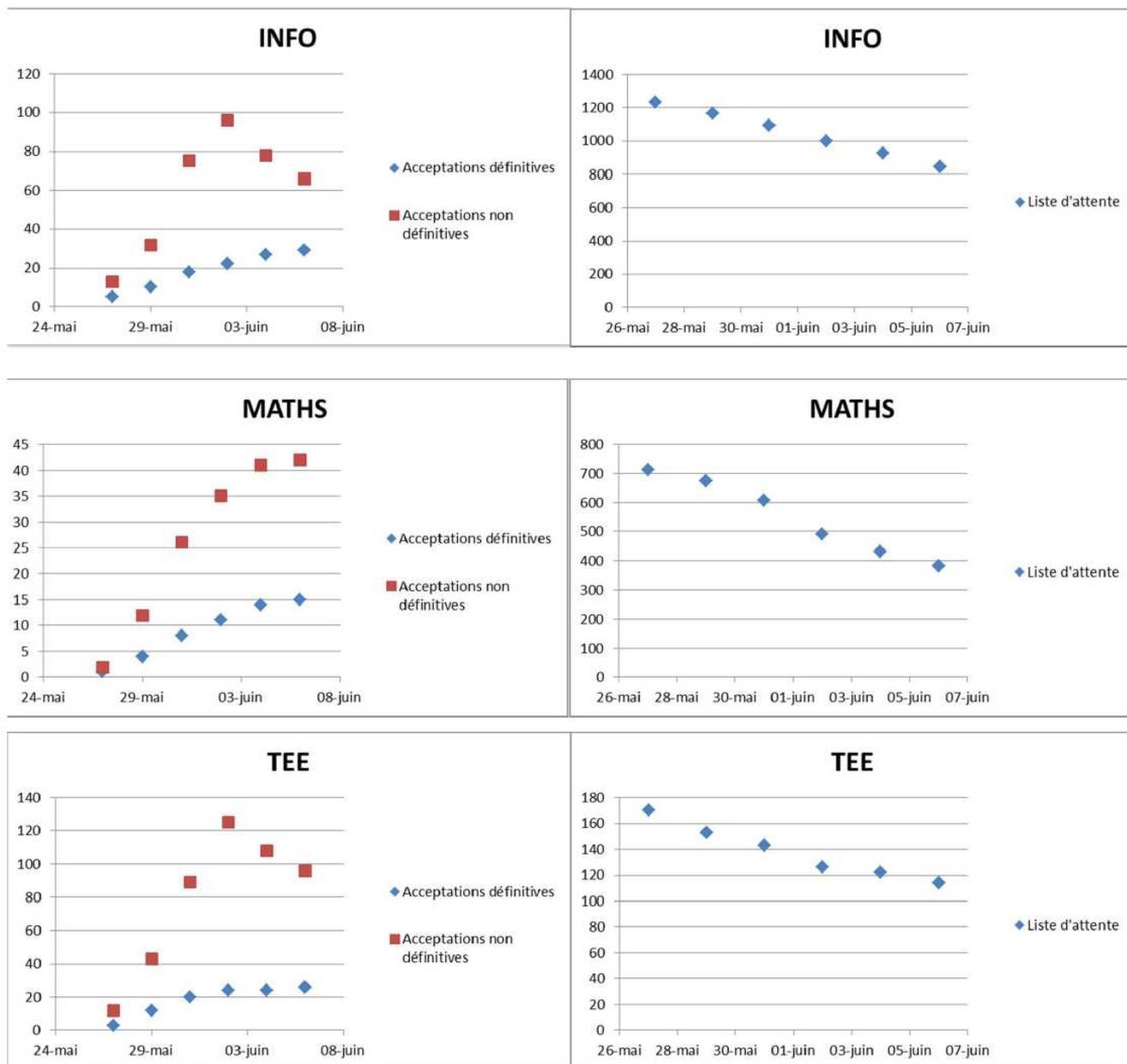
vous avez
3 jours
pour répondre
(J+2)

Pour toute proposition reçue entre le 26 août et le 16 septembre :

vous avez
1 jour
pour répondre

Tableau de bord 7 juin 2021											
Libellé formation affectations	Place	Nombre de Candidats	Appel par À bloc de candidats	Rang du dernier candidat appelé	Total candidats ACTUELLEMENT appelés	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission non définitivement acceptées	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées	Candidats classés
CMI Informatique	40	42		97	42	24	14	4	40	50	151
Double licence Mathématiques - Informatique	20	22		169	21	7	6	8	81	77	306
Portail Informatique	120	125	400	490	122	33	67	22	816	344	1653
Portail Mathématiques et ses applications	80	96	400	614	93	15	44	34	346	458	1133
Portail Terre Eau Environnement (TEE)	60	65	350	350	115	26	89	0	113	235	523
Biologie en apprentissage par problème (APP)	40	40		108	39	13	22	4	277	49	476
Prépa concours Agro Vétro (PCAV)	40	40		131	40	8	25	7	868	68	1260
SVSE - option Kinésithérapie	20	22		81	19	5	8	6	1023	48	1371
Portail physique/chimie/sciences de l'ingénieur (PCSI)	300	310	1000	1553	288	56	149	83	882	1002	2636
PCSI - option Santé	60	62		781	58	2	22	34	685	224	1321
PCSI - option Kinésithérapie	20	22		97	21	1	13	7	138	59	277
Portail Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE)	480	490	1500	1792	477	135	286	56	2561	989	5099
Portail Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement (SVSE) - option Santé	70	72		572	68	17	28	23	2233	200	3483
CUPGE - Mécanique	15	18		68	16	1	13	2	20	46	92
CUPGE - Mathématiques et Physique	15	18		130	16	2	5	9	61	54	262
CUPGE - Physique et Mathématiques	15	18		153	15	3	5	7	170	65	454





M. LEREDDE note que Parcoursup engendre un gros stress pour les jeunes et leur famille. Il pense que l'idéal serait de hiérarchiser les vœux dès le départ, ce qui éviterait « tout ce chantier ». Le problème principal n'est plus à la sélection à l'université mais le stress qu'impose Parcoursup aux familles et aux responsables de portails.

M. ARINERO confirme les propos de **M. LEREDDE**. Il ajoute que cette année s'est ajoutée la gestion des 2 baccalauréats (l'ancien et le nouveau système). Il reçoit un certain nombre d'appels de parents qui s'interrogent sur le fonctionnement des commissions. Il se demande si c'est l'effet du distanciel ou des sur-notations de certains lycées, mais il a pu constater que beaucoup de lycéens se retrouvent en liste d'attente avec des moyennes générales de plus de 16/20. Il ajoute qu'il est très compliqué de savoir si les lycées sur-notent leurs élèves ou les notent sévèrement.

M. LEREDDE confirme que des Lycées sur-notent leurs élèves. De ce fait, il craint que cela crée de mauvais recrutements notamment pour les classes prépa qui ne sont pas assurées que les meilleurs dossiers soient ceux qui sont le mieux notés. Il précise qu'il ne dénonce pas les proviseurs mais les professeurs principaux qui exagèrent.

M. BOUBY n'est pas d'accord sur ce qu'il se dit : il se demande pourquoi polémiquer sur les sur-notations de certains lycées alors que le stress est issu du système sélectif à l'université. Il est surpris que des enseignants discutent de la sur-notation, ou pas de certains établissements. Il rappelle que le rôle du lycée est de donner un niveau et des notes. Les enseignants du supérieur ne savent pas comment ça se passe dans ces lycées. Il prend l'exemple de sa nièce, qui a un an d'avance et qui est brillante. Elle a énormément stressée quand il lui a été demandé de faire des choix alors qu'elle n'a pas tous les autres résultats. Ce système met tout le monde en stress, même les meilleurs élèves. Il constate que le système mis en place permet de palier les reproches faits au sujet de Parcoursup qui faisait attendre les élèves jusqu'à fin août pour l'obtention de leur vœu et de leur inscription. Il constate qu'il y a toujours de la sélection pour rentrer à l'université.

M. ARINERO et **M. LEREDDE** rassurent **M. BOUBY**, la sélection n'a pas été établie en fonction du lycée de provenance.

M. LEREDDE ajoute que les dossiers sont analysés entièrement. Les jurys n'ont pas regardé uniquement les notes. Il précise qu'il a vu dans des « fiches avenir » exactement les mêmes commentaires, à la virgule près, du proviseur pour tous les élèves issus du même lycée.

M. BOUBY ne comprend pas comment il est possible de faire un classement sans avoir les billes nécessaires pour l'effectuer. Pour lui, cela est catastrophique et cela fait partie de la sélection. Il précise qu'il n'attaque pas les enseignants de l'université qui font leur travail mais qui devraient savoir dire « Stop on ne peut plus ! ».

M. HOFFMANN remercie **M. ARINERO** pour le travail réalisé et pour sa présentation.

j Groupe de travail "Organisation des Examens"

M. HOFFMANN informe qu'il n'a toujours pas reçu la charte des examens de l'Université de Montpellier. Toutefois, il propose de mettre en place un groupe de travail qui devra porter une réflexion sur l'organisation des examens, et dans lequel sont invités à participer des membres du Conseil, des responsables de mention et des personnels Biatss. Il ajoute que ce groupe de travail sera animé par **M. ARINERO** et **M. HERZLICH**. Les personnes intéressées pourront les contacter directement, par mail de préférence.

Pour **M. HERZLICH**, il est évident qu'il existe des dysfonctionnements dans l'organisation actuelle des examens. Le LMD5 est le bon moment pour revoir cette organisation.

M. CAMACHO demande si les étudiants peuvent intégrer ce groupe de travail.

M. HERZLICH explique que la réflexion portera essentiellement sur la surveillance des examens. Il pense que les étudiants ne sont pas concernés par cet aspect.

M. MANCHERON indique qu'il est important que tous les départements soient représentés pour tenir compte de la pluralité des modes de fonctionnement.

M. HERZLICH est d'accord avec **M. MANCHERON** sur la pluralité, mais il alerte sur le risque qu'il y ait trop de personnes et donc sur celui de ne pas permettre un travail productif. Il pense qu'avec une douzaine de personnes il est possible de respecter la pluralité des différents départements.

M. HOFFMANN précise que les Directeurs de département seront régulièrement informés de l'avancée de la réflexion.

M. GUEVELLOU rappelle que l'importance est d'ouvrir d'ores et déjà ce groupe de travail afin qu'il y ait une avancée soit possible avant la trêve estivale.

M. ROLLAND et **M. MANCHERON** sont volontaires pour participer au groupe de travail.

M. GUEVELLOU précise que **M. REBOUL** et d'autres membres de la scolarité participeront également à cette réflexion.

M. HOFFMANN remercie toutes les personnes qui intégreront le groupe de travail et en l'absence de nouvelles remarques, il propose de passer aux questions diverses.

5 Questions diverses.

a Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

M. HOFFMANN demande à **M. MANCHERON** de rappeler sa question.

M. MANCHERON informe que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a demandé aux universités de ne plus utiliser d'applications collaboratives tels que Zoom, Teams, etc. Il rappelle que les informaticiens de la Faculté avaient déjà alerté la composante sur l'utilisation de ces outils en mars 2020, bien avant que la CNIL se prononce à ce sujet, en proposant des alternatives plus respectueuses et vertueuses sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il pense qu'à son niveau de « micro société », la Faculté des Sciences doit être exemplaire en n'utilisant plus ces outils, notamment pour réunir le Conseil d'UFR, et en arrêtant de travailler sur Microsoft Office. Pour **M. MANCHERON**, il y a une politique de déni qui lui semble problématique. Il rappelle que les données peuvent être pillées, volées, ce qui, pour lui, s'assimile à du viol. Il pense qu'il est temps que le Conseil se positionne sur ce point. Aussi, il demande si la Faculté est d'accord pour se conformer aux recommandations de la CNIL ou si elle souhaite maintenir « sa position de déni ».

M. HOFFMANN répond à **M. MANCHERON** que pour le moment il n'existe pas d'autres outils que ceux utilisés.

M. ROLLAND précise que BBB est disponible sur le Moodle de l'Etablissement. Il ne sait pas pourquoi la composante ne peut pas se servir de cette application qui fonctionne très bien.

M. HOFFMANN note que **M. MANCHERON** et **M. ROLLAND** mettent en cause l'utilisation d'outils développés par Microsoft. Il leur demande qui développe l'application BBB.

M. MANCHERON indique que le problème n'est pas le développeur mais l'hébergement et le protocole de protection des données. Il ajoute que la DSIN peut vérifier si BBB correspond au cahier des charges et doit chercher des solutions de travail collaboratif, numérique et sécurisé. Il insiste, « cela fait partie des missions de ce service ».

M. HOFFMANN rappelle que les outils utilisés par la composante sont financés et utilisés par l'UM. Il constate que parmi les Conseillers certains sont élus dans les Conseils centraux, ils peuvent faire y remonter ces doléances. Il n'est pas contre l'utilisation d'autres outils à conditions qu'ils soient fonctionnels.

M. BOUBY informe qu'il fait partie des membres élus du Conseil d'Administration qui dénoncent depuis plusieurs années l'utilisation de logiciels payant de Microsoft. Il constate que l'Université n'a fait aucun effort pour promouvoir des logiciels libres qui auraient pu pallier les différents problèmes, notamment de piratage. Il regrette que les enseignants aient été abandonnés lorsqu'il a fallu utiliser, pendant les confinements, certains logiciels comme Zoom. Il rappelle que l'établissement a déposé sur son fond de roulement près de 11 millions d'euros correspondant aux économies réalisées grâce à la crise Covid alors qu'il aurait pu, avec cette somme, aider les étudiants en grande difficulté, et les enseignants, en équipant notamment ces derniers avec des outils. Cela leur aurait permis de dispenser des enseignements correctement et dans de bonnes conditions. **M. BOUBY** a l'impression que la somme de 11 millions d'euros ne choque personne mais l'université aurait pu faire des tas de choses pour sa communauté. Il pense que dire « c'est l'établissement qui décide et la FdS s'en lave les mains et prend ce que fait l'université », est grave.

M. HOFFMANN indique que ce ne sont pas ces propos. Il répète que si on lui met à disposition un outil fonctionnel, il s'en servira, mais pour le moment, il ne l'a pas. La Faculté des Sciences est tributaire de l'Université et doit se conformer aux outils proposés par l'établissement.

M. BOUBY rappelle que le Conseil a pour rôle de faire remonter les difficultés rencontrées par les personnels et les étudiants vers la Direction de l'Université afin qu'elle prenne en charge ces différents problèmes. Il ajoute que, de surplus, le problème a été signalé par la CNIL. Il prend exemple du piratage de ce printemps qui a touché principalement les outils développés par Microsoft et il s'étonne que l'établissement continue de promouvoir Windows, qui plus est, coûte une fortune. Il indique qu'il faudrait dorénavant prendre les mesures permettant de se préserver de toutes nouvelles attaques de piratage, de vols de données, etc notamment en adoptant des logiciels libres et gratuits.

Pour **M. MANCHERON**, il s'agit d'une question de bonne volonté car les outils existent. Il rappelle que cela fait plusieurs années que les informaticiens et certains conseillers réclament l'utilisation de ces outils libres « il suffit de regarder les procès-verbaux du Conseil de la Faculté des Sciences pour le voir ! ». Il insiste, la prise de position de la CNIL est très importante, il faut en tenir compte. Il revient sur l'utilisation de BBB, qui pour lui est la solution alternative et préconisée par plusieurs ministères, pour tout ce qui concerne la formation à distance.

M. MANCHERON explique qu'il refuse avoir Zoom chez lui, aussi à chaque réunion qui utilise cette application il se rend sur le campus ou il participe à des visioconférences depuis son véhicule personnel, pour une question de déontologie.

M. HOFFMANN demande à l'auditoire de relativiser les choses. Il n'est pas possible d'aller dans tous les sens. Il rappelle qu'il existe un besoin d'outil bien plus important que Zoom. Il rappelle qu'il n'y a toujours pas d'outils pour centraliser les MCC, ni les services prévisionnels.

M. BOUBY reprend la parole en indiquant qu'il travaille sur Linux. Il regrette que tout ce qui est mis en place par la DSIN concerne Windows, Mac et Android et que la DSIN n'offre aucun moyen technique pour les gens qui travaillent sur Linux. Il constate qu'il y a une volonté de la part de la Faculté et de l'UM mais, comme **M. MANCHERON**, il se demande si la FdS et l'Université souhaitent rester telles qu'elles sont actuellement en jetant l'argent par les fenêtres, ou bien est ce qu'elles vont débiter une réflexion sur des solutions qui pourraient être proposées.

M. BOUBY signale que les ordinateurs des gestionnaires ont été changés sous prétexte qu'ils n'étaient pas compatibles avec Windows 10 qui est le seul à être compatible avec Sifac... « C'est fou la masse d'argent qui est jetée alors qu'avec Linux ou d'autres outils libres tout fonctionne parfaitement bien ! ».

M. GUEVELLOU n'est pas contre une réflexion mais il précise qu'il n'est pas possible de s'affranchir du schéma directeur du système d'information de l'UM.

M. BOUBY confirme et ajoute que c'est pour cela que cette réflexion a également été suggérée au Conseil d'administration de l'UM. Il ne demande pas que tout change dès maintenant, mais que les bonnes questions soient posées et que la FdS fasse remonter à la Direction de l'Université une façon de fonctionner qui semble logique.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY**, il fera remonter des solutions viables.

M. BOUBY fait remarquer l'impact qu'aurait pu avoir le piratage si les données personnelles des agents qui travaillent sur Windows avaient été touchées. Il ne comprend pas que la Direction ne se soit pas inquiétée de cela.

Concernant BBB, **M. ROLLAND** note qu'il s'agit d'une plateforme, qui existait bien avant Zoom et la pandémie, et qui est parfaitement opérationnelle. Il précise qu'il l'a utilisée pendant le confinement et il n'a eu aucun problème avec. Il constate que les choix sont politiques et qu'il est facile de tout mettre sur le dos de l'établissement ou de la Faculté, mais à cela s'ajoute aussi la pression des collègues. Pour **M. ROLLAND**, tout le monde est responsable et chacun utilise l'application qui lui convient mais il faut être conscient des problèmes soulevés par **M. BOUBY**. Il confirme qu'une réflexion aurait dû être menée depuis des années. En tant que participant à l'UE « Outils informatique » qui compte plus de mille étudiants, il a pu constater, durant le confinement, que les étudiants ne disposent pas des bases nécessaires pour utiliser les outils informatiques qui leur étaient indispensables pour appréhender cette période.

M. HOFFMANN constate que ce sont les étudiants qui ont subi la diversité de ces outils. Il aurait apprécié qu'ils interviennent dans cet échange.

M. ROLLAND rappelle que l'université est là pour proposer des apprentissages aux étudiants. L'utilisation des outils informatique en fait partie.

M. MANCHERON informe avoir communiqué dans le tchat Zoom le lien d'une circulaire de 2021 qui incite les administrations françaises à passer sur les logiciels libres - <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=35837> - ainsi que la définition du déni - « selon le dictionnaire de l'académie française : DÉNIER v. tr. (se conjugue comme Crier). XIIe siècle, au sens de « refuser d'admettre, démentir ». Dérivé de nier, d'après le latin denegare, « nier fortement, dénier, refuser ».1. Ne pas vouloir reconnaître un fait comme vrai, une charge comme due. Elle dénie toute responsabilité dans cette affaire. Dénier une dette, un dépôt. 2. Refuser de reconnaître ce qu'exige l'équité, l'honnêteté. Ils vous dénieront jusqu'au droit de parler. Certains lui dénie toute compétence en ce domaine. On ne saurait lui dénier ce mérite. ». **M. MANCHERON** a du mal à comprendre pourquoi la Faculté des Sciences n'arriverait pas à passer sur un logiciel libre alors que la gendarmerie y est arrivée sur le territoire national. Il laisse la parole aux étudiants.

Pour répondre à **M. HOFFMANN**, **M. CAMARO** confirme qu'un certain nombre de supports ont été utilisés depuis le confinement. Certains, comme StarLeaf n'ont pas fonctionné. Il a pu travailler sur BBB et Zoom et il n'a pas constaté de problème particulier si ce n'est que des enseignants et des étudiants ne maîtrisaient pas ces applications.

M. HOFFMANN pense que l'utilisation d'outils libres serait bénéfique pour les étudiants mais risquerait de poser problème dans la communication avec les services administratifs centraux. Il réfléchit à la mise en place éventuelle d'un sondage pour connaître le nombre de personnels qui travaillent sur Linux, et solliciter leur avis sur l'utilisation des outils libres.

k Organisation des examens - 2^{ème} session

M. HOFFMANN rappelle la question de **M. MANCHERON** « dans quelle mesure a-t-on le droit de changer la durée des examens, sans raison... ? » et demande à **M. ARINERO** qui est chargé de l'organisation de ces examens de bien vouloir lui répondre.

M. ARINERO explique que ce n'est, ni par plaisir, ni par fantaisie, que l'organisation des examens a été revue pour cette session. Il explique que pour cette 2^{ème} session, la composante ne dispose plus des bâtiments 5 et 6 et qu'il faut respecter la demi-jauge. Il précise que 3 solutions étaient possibles :

- rallonger la session et déborder de quelques jours sur le mois de juillet, au risque de mettre en difficulté les étudiants qui travaillent pendant cette période. Il lui semble que le Conseil est contre cette possibilité.
- décentraliser les examens, ce qui est ingérable.
- passer à 4 épreuves par jour en réduisant la durée.

La dernière solution semblait à **M. ARINERO** le meilleur compromis. Il pense que les étudiants et les enseignants sont compréhensifs. Il ajoute qu'il a été proposé aux collègues qui se sont farouchement opposés à cette décision d'organiser eux même leurs épreuves.

M. HOFFMANN insiste, l'intérêt était de finir l'année dans les temps. Très peu de collègues étaient opposés à cette proposition. Il précise que la Direction a fait au mieux pour ne mettre personne en difficulté, tout en respectant l'ordonnance.

M. MANCHERON comprend la motivation de la Direction et s'est permis de mettre le lien vers l'ordonnance dans le tchat - Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 NOR : ESRX2008176R -. Il confirme que l'article 1 permet bien de modifier la gestion des examens « dans la mesure où elle est nécessaire pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ». Il poursuit sa réflexion en citant l'article 3 de cette ordonnance « Lorsque l'autorité compétente mentionnée au premier alinéa de l'article 2 est un organe collégial d'un établissement et qu'il peut délibérer dans des délais compatibles avec la continuité du service, cet organe collégial peut décider de déléguer au chef d'établissement sa compétence pour apporter les adaptations mentionnées au même article. Lorsque cet ne peut délibérer dans des délais compatibles avec la continuité du service, les adaptations mentionnées à cet article sont arrêtées par le chef d'établissement. Ce dernier en informe alors, par tout moyen et dans les meilleurs délais, l'organe collégial compétent » et se demande si organe collégial a bien délégué au chef d'établissement sa compétence. Il n'a rien trouvé à ce sujet.

M. HOFFMANN lui répond qu'un vote sur ce point a été validé en Conseil d'administration de l'Université de Montpellier.

M. ARINERO ajoute que la décision a été communiquée par le Directeur de la composante qui est le représentant du Président de l'Université au sein de la Faculté.

Pour **M. MANCHERON**, on ne peut pas prendre un texte et se cacher derrière sans le respecter intégralement. Il rebondit sur le moment, dans cette séance, où **M. HOFFMANN** a pris la décision de couper les micros des conseillers lors d'une altercation entre 2 personnes : « c'est de la censure et le procédé est aussi largement condamnable ». **M. MANCHERON** trouve ceci dommageable même s'il reconnaît que ce n'est pas bien de s'insulter entre conseillers.

M. HOFFMANN revient sur l'organisation des examens. Il précise que lorsqu'il est demandé aux personnes concernées de proposer des solutions et que rien ne remonte, la Direction se doit de prendre des décisions et de faire avancer des choses. Il reconnaît qu'il était possible de prolonger la session d'examen et de la faire déborder sur le mois de juillet mais cela aurait été à l'encontre des intérêts des étudiants qui rendent leur appartement à ce moment-là, qui travaillent, etc.

M. HOFFMANN demande à **M. MANCHERON** si, en tant qu'enseignant, il pense qu'1/2 de plus ou de moins d'examen changerait vraiment le niveau des notes.

M. MANCHERON répond qu'il fait partie des enseignants qui préparent leurs examens bien avance. Il considère que l'évaluation est très importante et il passe des heures et des heures pour faire en sorte qu'elle soit le plus juste possible.

M. CAMACHO précise que les étudiants sont contents d'avoir tout le mois de juillet libre, ce qui leur permet de travailler. Toutefois, il signale leur inquiétude quant à la 1/2 heure qui a été supprimée « les sujets seront-ils adaptés à cette durée d'examen ? ». Il tient à signaler que les étudiants auraient appréciés être informés en amont de ce changement d'organisation des examens et qu'ils s'étonnent d'avoir tous été convoqués pour la 2^{ème} session alors qu'ils n'ont toujours pas leur note du semestre 2 - session 1. Certains ne savent pas calculer leur moyenne parfaitement et ne savent pas s'ils doivent se rendre en seconde session, et d'autres ont fait le choix de ne pas s'y présenter. Il craint que peu d'étudiant se présentent à ces examens de fin d'année.

M. ARINERO répond qu'un mail a été envoyé à tous les étudiants de la Faculté pour leur expliquer qu'il n'était pas possible de respecter les règles de compensation à cause des délais trop courts. Il explique que les enseignants ont une dizaine de jours pour communiquer les notes au service de la scolarité et qu'il faut également prendre en compte les délais de traitements administratifs, qui ne sont pas négligeables. Il ajoute qu'en déplaçant les examens en juillet, il aurait été possible de mettre en place les règles de compensation, mais il a fallu faire un choix.

M. CAMACHO est conscient qu'il y a un problème de délai et il indique qu'il aurait fallu avancer la session 1 pour éviter cela.

M. ARINERO rappelle que les examens de janvier ont été rallongés d'une semaine, suite à la crise sanitaire et au manque de salles, mais en temps normal les semestres sont composés de 13 semaines et les délais sont incompressibles.

M. HOFFMANN ajoute que l'an dernier, la Direction avait demandé qu'un maximum d'UE passe en contrôle continu intégral pour faire en sorte que les notes soient délivrées le plus rapidement possible. Il précise qu'avec l'arrêté licence, il va être possible d'obtenir une fluidité dans les années à venir avec la mise en place d'une seconde chance qui pourra se dérouler tout au long du semestre, et faire ainsi en sorte de connaître les résultats définitifs bien avant les examens de session 2. Il insiste, précisant avoir fait ce qu'il a pu et assume la décision d'avoir raccourci les examens d'1/2 heure pour ne pas pénaliser les étudiants et faire en sorte qu'ils soient libres dès le 1^{er} juillet. Il rappelle qu'il a fallu agir dans l'urgence tout en faisant en sorte de respecter les étudiants, les enseignants et les personnels.

M. HOFFMANN revient sur le regrettable incident qui s'est produit en cours de séance. Il explique que chacun est libre de disposer de sa propre opinion mais il est déontologiquement indispensable et nécessaire que les discussions se fassent en total respect des uns et des autres.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 20**. Il remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil, et signale que le prochain Conseil se réunira le mercredi 13 juillet 2021 prochain à 13h30.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand